



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

chauffeurs routiers

Question au Gouvernement n° 167

Texte de la question

CONFLIT DES ROUTIERS

M. le président. La parole est à M. Rodolphe Thomas.

M. Rodolphe Thomas. Monsieur le Premier ministre, le conflit des routiers menace de s'enliser dans une grève générale. A quelques semaines des fêtes de fin d'année, le blocage des routes, des raffineries de pétrole ou des grandes surfaces constituerait un handicap très lourd pour l'économie française. Dans le contexte économique incertain que nous connaissons, la France ne peut se permettre une crise de cette ampleur.

Depuis le début de cette affaire, le ministre des transports, Gilles de Robien, s'est montré un interlocuteur très attentif aux revendications et aux attentes de chacun. Il est vrai que le monde des transports traverse des difficultés ; il doit être aidé et soutenu. Mais il faut, aujourd'hui, sortir de ce conflit qui serait, à terme, destructeur d'emplois et affaiblirait encore un peu plus ce secteur.

Monsieur le Premier ministre, quelles solutions préconisez-vous pour sortir d'un conflit qui ne doit pas conduire à l'asphyxie de notre pays ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe Union pour la démocratie française et du groupe de l'Union pour la majorité présidentielle.)*

M. le président. La parole est à M. le Premier ministre. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la majorité présidentielle et du groupe Union pour la démocratie française.)*

M. Jean-Pierre Raffarin, Premier ministre. Monsieur le député, la question est, en effet, d'importance, et vous avez raison de souligner le travail qu'ont accompli Gilles de Robien et Dominique Bussereau pour que les négociations engagées aboutissent. Les transporteurs routiers vivent un nouveau conflit social. Il tient à des revendications qui n'ont pas, à ce jour, obtenu satisfaction, et sont donc à l'ordre du jour d'une réunion particulièrement importante qui se tiendra demain.

Je mesure les difficultés des chauffeurs routiers tant en ce qui concerne leurs conditions de travail que leurs revenus. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la majorité présidentielle et du groupe Union pour la démocratie française. - Exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe des député-e-s communistes et républicains.)* Je mesure aussi les difficultés que rencontrent les entreprises de transport routier, notamment petites et moyennes, pour équilibrer leur compte d'exploitation. *(Mêmes mouvements.)* Je sais enfin que le conflit social fait partie de notre histoire, et donc que, en tant que tel, il est respectable. *(Exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe des député-e-s communistes et républicains.)*

M. Jean-Pierre Brard. Raffarin à la CGT !

M. le Premier ministre. Mais, à la veille d'une négociation décisive, alors que notre pays est soumis aux incertitudes de la croissance internationale, et à une période très importante pour notre activité économique, puisque, vous le savez, une grande majorité des entreprises réalisent la plus grande part de leur chiffre

d'affaires à l'occasion des fêtes de Noël et de fin d'année (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe des député-e-s communistes et républicains*), je voudrais que l'on pense à l'emploi de tous les Français et que chacun soit face à ses responsabilités. Je le dis avec solennité devant la représentation nationale : oui au dialogue social, oui aussi, pour tous, à l'esprit de responsabilité. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Union pour la démocratie française et du groupe de l'Union pour la majorité présidentielle.*)

Données clés

Auteur : [M. Rodolphe Thomas](#)

Circonscription : Calvados (2^e circonscription) - Union pour la Démocratie Française

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 167

Rubrique : Transports routiers

Ministère interrogé : Premier ministre

Ministère attributaire : Premier ministre

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 novembre 2002

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 20 novembre 2002